

**Traduction non officielle
de l'original allemand**

Wenger Plattner
Seestrasse 39 | Case postale
CH-8700 Küsnacht-Zurich

T +41 43 222 38 00
F +41 43 222 38 01
www.wenger-plattner.ch

Aux créanciers de SAirLines AG
en liquidation concordataire

Karl Wüthrich, lic. iur.
Avocat | Attorney at Law
swissair@wenger-plattner.ch
Inscrit au barreau

Küsnacht, mai 2020

X7170005.docx/WuK

SAirLines AG en liquidation concordataire; Circulaire n° 26

Mesdames, Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous informer, ci-après, de l'état actuel de la liquidation concordataire de SAirLines ainsi que de la suite prévue de la procédure au cours des prochains mois.

I. RAPPORT D'ACTIVITE AU 31 DECEMBRE 2019

Le 6 mars 2020, les liquidateurs ont présenté au Tribunal concordataire du Tribunal de district de Zurich leur 17^e rapport d'activité pour l'année 2019 après l'avoir soumis à l'approbation de la commission des créanciers. Le rapport d'activité peut être consulté par les créanciers jusqu'au 27 mai 2020 dans les bureaux du co-liquidateur Karl Wüthrich, Wenger Plattner, Seestrasse 39, Goldbach-Center, 8700 Küsnacht. Pour la consultation, veuillez vous annoncer par téléphone auprès de la hotline au n° +41 43 222 38 40.

Les explications ci-après constituent un résumé de ce rapport d'activité.

II. PRESENTATION GENERALE DU DEROULEMENT DE LA LIQUIDATION

1. ACTIVITES DES LIQUIDATEURS

Au cours de l'année écoulée, les liquidateurs ont concentré leurs activités sur le recouvrement de créances envers des sociétés de l'ancien groupe Swissair en Suisse et à l'étranger (voir ch. IV.2. ci-après).

2. ACTIVITES DE LA COMMISSION DES CREANCIERS

En 2019, la commission des créanciers ne s'est pas réunie. Elle s'est prononcée sur une proposition soumise par les liquidateurs par voie de circulaire.

III. ETAT DES ACTIFS DE SAIRLINES AU 31 DECEMBRE 2019

1. REMARQUES PRELIMINAIRES

Vous trouverez en annexe l'état de liquidation de SAirLines au 31 décembre 2019 (annexe 1). Cet état représente les actifs de SAirLines au 31 décembre 2019, en l'état actuel de nos connaissances.

2. ACTIFS

Liquidités: Les liquidités sont placées principalement auprès de la Banque Cantonale de Zurich («ZKB»). Depuis le 1^{er} mars 2015, la ZKB perçoit des intérêts négatifs sur les avoirs de SAirLines. En 2019, des intérêts négatifs d'un montant de CHF 173 000 ont ainsi été perçus. Le taux d'intérêt négatif moyen mis à charge était légèrement inférieur à 0,6%.

Répartition non encore déterminée des produits issus de la vente ou de la liquidation de AFS et de SIF II: SAirLines et SAirGroup AG en liquidation concordataire («SAirGroup») s'opposent toujours sur la question de savoir à qui revient le produit issu de la vente de la participation dans Airline Financial Support Services (India) Private Ltd. («AFS»; voir à cet égard la circulaire n° 2, ch. 3.2) et le produit issu de la liquidation de Swissair International Finance II Limited, Guernsey («SIF II»). Les négociations entre SAirLines et SAirGroup concernant la répartition de ces produits n'ont pas encore pu aboutir en 2019.

Créances envers des tiers: Le poste «Créances envers des tiers» comprend des créances envers des sociétés de l'ancien groupe Swissair en Suisse et à l'étranger faisant l'objet d'une procédure d'insolvabilité ou de liquidation (cf.

ch. IV.2. ci-après). Ces créances ont été évaluées avec prudence selon l'état actuel de nos connaissances.

Participations: La valeur associée au poste «Participations» a été ajustée au 31 décembre 2019 compte tenu de l'état actuel des connaissances.

3. DETTES DE LA MASSE

Créanciers concordataires: Le poste «Créanciers concordataires» au 31 décembre 2019 comprend les factures liées aux coûts de liquidation.

Provisions pour les six premiers acomptes: L'état de liquidation de SAirLines au 31 décembre 2019 comprend des provisions de CHF 22 272 474 au total pour les six premiers acomptes pour des paiements non exécutés en raison d'instructions de paiement manquantes ou pour d'autres raisons. En février 2020, un poste important, d'un montant d'environ CHF 6,7 millions, a pu être versé. Ces provisions permettent de garantir le montant maximal des montants qui n'ont pas encore pu être payés.

4. DIVIDENDE CONCORDATAIRE ESTIMATIF

La procédure en collocation de SAirLines a été conclue. Les rapports de créances sont définitivement clarifiés (annexe 2). Pour l'essentiel, l'actif du bilan de SAirLines est désormais apuré. La répartition de produits issus de ventes entre SAirLines et SAirGroup (cf. ch. III.2. ci-avant) ainsi que des prétentions en responsabilité sont encore en suspens. Pour ce qui est des créances envers des sociétés du groupe faisant l'objet de procédures d'insolvabilité en Suisse et à l'étranger, il s'agit d'attendre encore le versement des dividendes d'insolvabilité sur les créances admises (cf. ch. IV.2. ci-après). En outre, des produits de la liquidation de participations de SAirLines peuvent encore être attendus (cf. ch. III.2. ci-avant).

Sur la base de l'état actuel des connaissances, un dividende concordataire de l'ordre de 40,9% peut toujours être envisagé. Les six acomptes versés à ce jour ont d'ores et déjà permis d'en verser 40,2%. Le solde du dividende concordataire prévisionnel sera donc légèrement inférieur à 1%.

IV. REALISATION DES ACTIFS

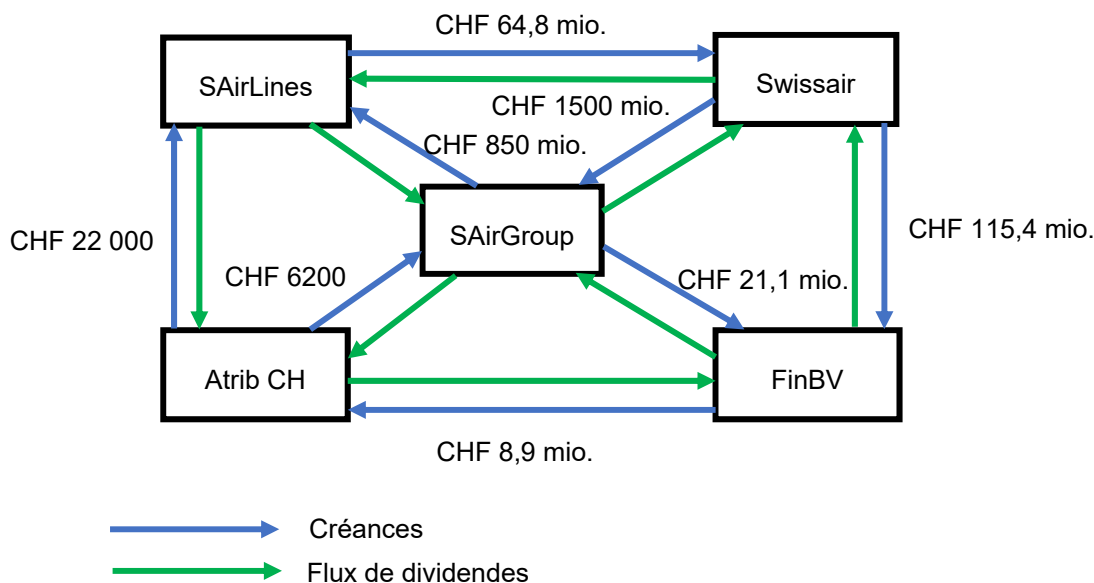
1. GENERALITES

En 2019, les liquidateurs sont parvenus à réaliser des actifs d'un montant de CHF 1 765 420.

2. CREANCES ENVERS DES SOCIETES DE L'ANCIEN GROUPE SWISSAIR; SUPPRESSION DES CIRCUITS DE DIVIDENDES

Une partie des actifs non encore réalisés de SAirLines consiste en des créances envers des sociétés de l'ancien groupe Swissair en Suisse et à l'étranger faisant l'objet d'une procédure d'insolvabilité ou de liquidation.

Il existe des rapports de créances réciproques entre différentes sociétés, si bien qu'il en découle parfois des circuits de dividendes. On a par exemple la constellation suivante:



Pour chaque acompte versé par l'une des sociétés, une petite part revient à la société à l'origine du versement par l'intermédiaire de ces circuits de dividendes. Si les flux monétaires dans ces circuits de dividendes ne peuvent pas être interrompus, la conclusion de la procédure de SAirLines n'est finalement pas possible.

Dans les procédures de liquidation concordataires de SAirGroup, de SAirLines, de Swissair Schweizerische Luftverkehr-AG (ci-après «Swissair») et de Fligh-

tlease AG (ci-après «Flightlease»), plusieurs postes d'actifs ne sont pas encore liquidés et le résultat de la liquidation n'est pas encore connu. Entre SAirGroup et Swissair ainsi qu'entre SAirGroup et SAirLines, la répartition de produits issus de la vente de biens immobiliers et de participations à l'étranger est encore en suspens. Les opinions divergent quant à la répartition. Actuellement, des négociations sont en cours entre les masses en liquidation. On ne sait pas quand un accord en vue du règlement de ces points en suspens pourra être atteint. En outre, l'invocation de prétentions en responsabilité envers d'anciens organes de SAirGroup, de SAirLines, de Swissair et de Flightlease n'est pas encore terminée. Le résultat de la réalisation de prétentions en responsabilité n'est donc pas encore connu. Enfin, chez Swissair, un procès en contestation de l'état de collocation avec la masse en faillite ancillaire suisse de Sabena SA est encore pendant. L'état de collocation de Swissair n'est donc pas encore apuré de façon exécutoire.

Les liquidateurs et administrateurs de faillite des sociétés impliquées de l'ancien groupe Swissair ont négocié, ces derniers mois, au sujet de possibilités de supprimer les circuits de dividendes existants. Sur la base d'un scénario médian des résultats de liquidation chez SAirGroup, SAirLines, Swissair et Flightlease, ils se sont mis d'accord pour procéder à des ventes de créances avec lesquelles les circuits peuvent être interrompus. SAirLines achète, dans ce contexte, les créances suivantes:

Vendeur	Débiteur	Créance nominale	Prix d'achat
Atrib Switzerland	SAirLines	CHF 9 512.01	CHF 100
Balair	SAirLines	CHF 2 200 000.00	CHF 22 660

La convention de suppression des circuits de dividendes a été signée par les parties impliquées. Les approbations des organes de faillite resp. de liquidation compétents sont encore pendantes. La commission des créanciers de SAirLines a approuvé la convention. Si la convention aboutissait, il serait alors possible de conclure les procédures de liquidation de la plupart des sociétés de l'ancien groupe Swissair. Dans ce contexte, une grande partie des créances de SAirLines envers des tiers pourrait être recouvrée. Seul serait alors encore pendant le recouvrement de la créance envers Swissair.

3. INVOCATION DE PRETENTIONS EN RESPONSABILITE

SAirLines se réserve le droit d'intenter des actions en responsabilité à l'encontre des responsables. A l'automne dernier, le Tribunal fédéral a prononcé un jugement important concernant les prétentions en responsabilité présen-

tées par Swissair. Dans les semaines qui viennent, les liquidateurs soumettront une proposition pour la suite de la procédure dans cette affaire à la commission des créanciers en tenant compte de cette décision du Tribunal fédéral.

V. SUITE PREVUE DE LA PROCEDURE

Dans le cadre de la liquidation de SAirLines, il s'agit principalement d'achever la liquidation des participations SAirGroup Financière SA et S Air Services Invest AG et de recouvrer autant que possible les créances envers des sociétés de l'ancien groupe Swissair (cf. ch. III.2. ci-avant). Dans ce contexte, il faut attendre la conclusion des procédures d'insolvabilité pendantes en Suisse et à l'étranger. Si la convention relative à la suppression des circuits de dividendes (cf. ch. IV.2. ci-avant) devait voir le jour, il y a de bonnes chances que ce recouvrement puisse être conclu cette année. En outre, il est prévu d'achever les négociations avec SAirGroup concernant la répartition de produits issus de la vente ou de la liquidation de participations à l'étranger (cf. ch. III.2. ci-avant). Enfin, il faudra encore décider de la suite à donner à d'autres prétentions en responsabilité (cf. ch. IV.3. ci-avant).

Les créanciers seront informés des événements importants au fur et à mesure de la procédure par voie de circulaire. Les informations sur le déroulement de la liquidation au cours de cette année seront communiquées au plus tard au printemps 2021.

Avec nos salutations les meilleures

SAirLines AG en liquidation concordataire
Les liquidateurs:

Karl Wüthrich

Roger Giroud

- Annexes: 1. Etat de liquidation de SAirLines au 31 décembre 2019
2. Aperçu de la procédure de collocation de SAirLines

ÉTAT DE LIQUIDATION AU 31 DÉCEMBRE 2019

	31.12.2019	31.12.2018	Variation
	CHF	CHF	CHF
ACTIFS			
Liquidités			
ZKB CHF	29'498'255	8'592'866	20'905'390
ZKB Dépôt à Terme	-	25'000'000	-25'000'000
Total des liquidités	29'498'255	33'592'866	-4'094'610
Positions de liquidation			
Débiteurs concordataires	-	18'248	-18'248
Répartition en suspens du produit résultant de la vente resp. liquidation d'AFS et SIF II	5'206'179	5'244'201	-38'022
Créances sur des tiers	1'045'000	2'418'000	-1'373'000
Participations, titres	4'200'000	3'400'000	800'000
Prétentions en matière de responsabilité	p.m.	p.m.	p.m.
Total des positions de liquidation	10'451'179	11'080'449	-629'270
TOTAL DES ACTIFS	39'949'435	44'673'315	-4'723'880
PASSIFS			
Dettes de la masse			
Créanciers concordataires	3'578	5'599'374	-5'595'797
Provision pour frais de liquidation	5'000'000	5'000'000	-
Provision pour 1er acompte	2'636'564	2'636'564	-
Provision pour 2ème acompte	1'439'630	1'439'630	-
Provision pour 3ème acompte	1'922'494	1'922'494	-
Provision pour 4ème acompte	1'922'494	1'922'494	-
Provision pour 5ème acompte	12'738'163	12'738'163	-
Provision pour 6ème acompte	1'613'130	1'613'130	-
Total des dettes de la masse	27'276'053	31'258'720	-5'595'797
TOTAL DES ACTIFS DISPONIBLES	12'673'382	13'414'595	871'917

Aperçu de la procédure de collocation de SAirLines

Catégorie	Annoncées		dans la procédure de collocation				Dividende concordataire		
	CHF		Reconnues CHF	Action intentée CHF	Décision en suspens CHF	Contestées CHF	acomptes	Dividende future est.	Total est.
Garanties par gage	-		-	-	-	-	-	-	-
Droit de priorité sur la masse de S Air Logistics AG	83'602'175.69		50'362'601.33	-	-	33'239'574.36	100%	-	100%
Droit de priorité sur la masse de S Air Relations AG	242'520'007.10		74'292'146.45	-	-	168'227'860.65	100%	-	100%
Droit de priorité sur la masse de S Air Services AG	44'790'677.88		34'439'788.42	-	-	10'350'889.46	100%	-	100%
Droit de priorité sur la masse de Roscor AG	39'732'844.00		-	-	-	39'732'844.00	-	-	-
1 ^{ère} classe	91'709'000.29		-	-	-	91'709'000.29	-	-	-
2 ^{ème} classe	6'767.50		6'767.50	-	-	-	100%	-	100%
3 ^{ème} classe	65'373'494'764.64		1'702'670'454.74	-	-	63'670'824'309.90	40.2%	0.7%	40.9%
Total	65'875'856'237.10		1'861'771'758.44	-	-	64'014'084'478.66			